

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 17 janvier 2014

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3867-2013.

Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro.

Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux commentaires B-0008 du 10 janvier 2014 de Gaz Métro sur les demandes d'intervention.

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) répondent ci-après aux commentaires B-0008 du 10 janvier 2014 de Gaz Métro sur les demandes d'intervention au présent dossier.

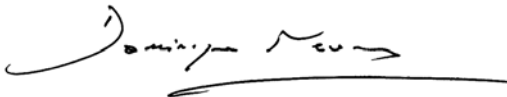
En premier lieu, nous constatons que Gaz Métro ne conteste pas la demande d'intervention de SÉ-AQLPA.

En second lieu, Gaz Métro s'inquiète que l'équipe de travail de SÉ-AQLPA pour la préparation et/ou la participation aux séances de travail comporte un procureur en plus d'analystes. A cela nous répondons que chaque intervenant demeure libre de composer son équipe de travail comme il (elle) le souhaite. Il est à noter d'ailleurs que Gaz Métro « *ne remet pas en question le droit des intervenants à de telles assistances* ». Il est déjà arrivé fréquemment que les équipes de travail de la Régie, de Gaz Métro et/ou d'intervenants chargées de **la préparation et/ou de la participation à des séances de travail (autres que de négociation)** puissent inclure un procureur. Historiquement, cette participation est toujours demeurée bien intégrée et n'a amené aucune « *lourdeur* » aux séances. Ceci étant dit, nous n'avons pas encore

décidé si la délégation de SÉ-AQLPA à l'une ou l'autre des diverses séances de travail inclura ou non son procureur; cela dépendra de l'ordre du jour et des sujets spécifiques à chaque rencontre et aussi des disponibilités de chacun des membres de l'équipe. Toutefois, les deux analystes et le procureur participeront bel et bien, à des degrés divers, au travail de préparation, avant et après ces rencontres. Nous soumettons respectueusement que cela n'affecte aucunement les frais totaux de la préparation et participation aux séances de travail, **ce montant total étant fixe** et à partager entre les divers membres de l'équipe de travail.

Quant à la possibilité qu'un expert soit retenu, nous confirmons que, si tel devait être le cas, SÉ-AQLPA tenteront de le faire conjointement avec un ou plusieurs autres intervenants partageant des préoccupations communes (**SÉ-AQLPA**, Pièce C-SÉ-AQLPA-0002, Demande d'intervention, parag. 5). Le présent dossier soulève des enjeux importants, tel qu'il appert notamment de notre demande d'intervention. Toutefois, aucune décision d'engagement d'expert n'est encore prise à ce stade. Si un tel expert devait être retenu, nous soumettrions ce changement à la Régie avec un budget supplémentaire s'y rapportant.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.